



DOSSIER

AIDES FINANCIÈRES

2024 2025



NOUS AVONS LE DROIT !

LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES



TVA



ECO-PTZ



MAPRIMERENOV'



CEE COUP DE POUCE



Agence Nationale
pour l'Information
sur le Logement

AIDES LOCAL

TVA RÉDUITE



OPQIBI

En France, la TVA est réduite à 5,5 % pour les travaux d'amélioration énergétique gérés par des entreprises *qualifiées OPQIBI*, incluant l'audit énergétique en première phase, stimulant les investissements grâce à des avantages fiscaux. Vérifiez les réglementations en vigueur pour plus de précisions.



Facturation

Pour que le taux de 5,5 % soit appliqué, les travaux induits doivent être facturés dans les 3 mois au plus tard suivant la date de facturation des travaux d'amélioration de la qualité énergétique auxquels ils sont liés.



Amélioration

Les travaux induits qui sont indissociablement liés aux travaux d'amélioration de la qualité énergétique sont également soumis au taux *réduit de 5,5 % de la TVA*.

EXEMPLE

Une fenêtre double vitrage est installée dans une salle de bain. Les éventuels travaux de peinture et de plâtrerie liés à la pose de la fenêtre double vitrage dans la salle de bain sont soumis au taux de 5,5%. Si le preneur des travaux en profite pour faire repeindre les murs de sa cuisine, ces travaux là sont soumis au taux qui leur est propre.

ECO PTZ

01

Jusqu'à **7 000€**

Pour le remplacement de fenêtres/ travaux sur les parois vitrées.

02

Jusqu'à **10 000€**

Pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

03

Jusqu'à **15 000€**

Pour la réalisation d'une seule action parmi la liste des travaux éligibles au dispositif (sauf pour le remplacement des fenêtres, où le plafond est de 7 000 €).

04

Jusqu'à **25 000€**

Pour la réalisation de deux des sept actions éligibles.

05

Jusqu'à **30 000€**

Si vous réalisez trois types de travaux ou plus parmi les sept actions éligibles et pour les travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale.

06

Jusqu'à **50 000€**

Pour des travaux qui apportent un gain énergétique minimum de 35 % et permettent de sortir un logement du statut de passoire énergétique.



L'éco-PTZ est cumulable notamment avec :

- Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)
- Les aides des collectivités territoriales
- Les primes énergie générées par les certificats d'économies d'énergie
- Le prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété
- Le dispositif MaPrimeRenov'
- Un prêt conventionné.



Travaux éligibles

- Isolation performante de la toiture
- Isolation performante des murs donnant vers l'extérieur
- Remplacement des fenêtres et des portes fenêtres en simple vitrage donnant sur l'extérieur
- Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert
- Installation ou remplacement du système de chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.



Qui peut bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro ?

- À tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, sans condition de ressources.
- Le logement, qu'il s'agisse d'une maison ou d'un appartement, doit être déclaré comme résidence principale et avoir été achevé depuis plus de deux ans à la date de début des travaux.
- Notez que si vous êtes bailleur, vous devez vous engager à le louer comme résidence principale.

Rénovation ponctuelle

La démarche par étapes :

1. Choisir les travaux
2. Vérifier si vous remplissez les conditions
3. Choisir l'entreprise
4. Trouver la banque
5. Remplir le dossier
6. Recevoir l'aide
7. Se renseigner sur les aides financières complémentaires
8. Faire les travaux
9. Rembourser le prêt
10. Transmettre les documents justifiant la réalisation des travaux

- 7 000 € pour 1 action de travaux sur les parois vitrées
- 15 000 € pour 1 action de travaux d'une autre nature
- 25 000 € pour un lot de 2 travaux
- 30 000 € pour un lot de 3 travaux ou +



Les travaux de rénovation **ponctuelle** permettent à votre logement d'améliorer sa performance énergétique. Par exemple, isolation de votre toiture, changement de fenêtres et/ ou de chauffage.

Rénovation globale

Pour cette catégorie de travaux, le montant maximal de l'éco-PTZ est de 50 000 €

La démarche par étapes :

1. Choisir les travaux
2. Vérifier si vous remplissez les conditions
3. Choisir l'entreprise
4. Trouver la banque
5. Remplir le dossier
6. Recevoir l'aide
7. Se renseigner sur les aides financières complémentaires
8. Faire les travaux
9. Rembourser le prêt
10. Transmettre les documents justifiant la réalisation des travaux



Les travaux de rénovation **globale** permettent à votre logement d'atteindre une **performance énergétique minimale**.

Assainissement

Pour cette catégorie de travaux, le montant maximal de l'éco-PTZ est de 10 000 €

La démarche par étapes :

1. Choisir les travaux
2. Vérifier si vous remplissez les conditions
3. Choisir l'entreprise
4. Trouver la banque
5. Remplir le dossier
6. Recevoir l'aide
7. Se renseigner sur les aides financières complémentaires
8. Faire les travaux
9. Rembourser le prêt
10. Transmettre les documents justifiant la réalisation des travaux



Les travaux de réhabilitation de votre installation **d'assainissement non collectif** par un dispositif ne consommant pas d'énergie.

01



La fourniture et la pose des nouveaux ouvrages (sous réserve que l'équipement ou le matériau répond aux conditions techniques d'éligibilité)

02



Les travaux nécessaires indissociablement liés (reprise d'électricité, installation d'un système de ventilation, ...)

Que finance l'éco-prêt à taux zéro ?

03



Les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique, ...)

04



Les frais éventuels d'assurance maître d'ouvrage

MAPRIMERÉNOV'

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1ER JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	< 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	< 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	< 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	< 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	< 72 400 €
Par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9165 €

LES CEE COUP DE POUCE

LE COUP DE POUCE CHAUFFAGE POUR LES PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Le coup de pouce chauffage permet de financer l'installation de systèmes de chauffage performants et moins polluants en remplaçant votre chaudière à gaz, au charbon ou au fioul par :

- Chaudière biomasse performante (combustible organique comme le bois et ses dérivés),
- Pompe à chaleur air/eau,
- Pompe à chaleur eau/eau (pompe à chaleur géothermique),
- Pompe à chaleur hybride,
- Système solaire combiné (système combinant un panneau solaire et un ballon de stockage),
- Raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (ENR&R),
- Chauffage au bois très performant.

01

UN NOUVEAU COUP DE POUCE
FAIT SON APPARITION LE 1ER
JANVIER 2024 : RÉNOVATION
D'AMPLEUR

- Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle ;
- Rénovation d'ampleur d'un appartement.

02

LA PRIME COUP DE POUCE
RÉNOVATION D'AMPLEUR NE
S'ADRESSE QU'À PEU DE
BÉNÉFICIAIRES.

- Les propriétaires des résidences secondaires ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Les logements vacants ;
- Les personnes morales comme les SCI et les communes.

03

CONDITIONS À REMPLIR POUR
ÊTRE ÉLIGIBLE

- Permettre un saut d'au moins 2 classes au DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) ;
- Faire l'objet d'un audit énergétique préalable ;
- Intégrer au moins 2 gestes d'isolation ;
- Exclure tout système de chauffage polluant.

04

COUP DE POUCE RÉNOVATION
D'AMPLEUR DÉPEND DE DEUX
ÉLÉMENTS :

- Le nombre de classes de performances énergétiques gagnées grâce aux travaux ;
- La surface habitable du logement.



En effet, ce dispositif n'est pas accessible aux personnes éligibles aux aides financières de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), telle que MaPrimeRénov' Parcours accompagné. Cette dernière est justement dédiée aux rénovations ambitieuses des résidences principales et valorise déjà les CEE des travaux subventionnés.



En 2024, MaPrimeRénov' Sérénité a été supprimée.

Du moins, elle a été intégrée au parcours accompagné. Toutes les modalités expliquées ci-dessous ne sont donc plus d'actualité. Si vous faites partie des ménages aux revenus modestes qui souhaitent réaliser une rénovation d'ampleur, veuillez vous référer au parcours MaPrimeRénov' accompagné.

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



ECO- RÉNOVEZ AU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

Aider les propriétaires dans leurs travaux pour améliorer le confort thermique des logements et réaliser des économies d'énergie

STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

Propriétaire bailleur, Propriétaire occupant

TYPE DE TRAVAUX

○ Rénovation et équipement énergétiques

MONTANT DE L'AIDE ET DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

TYPE D'AIDE

Subvention

MONTANT(S) DE L'AIDE

Montant par poste

- Diagnostic énergétique : 50%;
- Combles perdues: 450€;
- Rampants et toiture-terrasse : 900€;
- Isolation des murs par l'extérieur : 2 000€;
- Chauffe-eau solaire : 20%;
- Chauffe et chauffe-eau combinés: 20%.

ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS LOCAUX OU NATIONAUX

Cumul possible avec les aides de l'Anah, Cumul possible avec l'éco-PTZ

PLAFOND DE SUBVENTION

PLAFOND PAR POSTE

- Diagnostic énergétique : 300€
- Chauffe-eau solaire : 500€
- Chauffe et chauffe-eau combinés : 500€

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



PROVENCE ECO RÉNOV | BOUCHES-DU-RHÔNE

Aide proposée par le département des Bouches-du-Rhône pour favoriser les travaux de rénovation énergétique

STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

Propriétaire occupant

TYPE DE TRAVAUX

○ Rénovation et équipement énergétiques

MONTANT DE L'AIDE ET DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

TYPE D'AIDE

Subvention

MONTANT(S) DE L'AIDE

25% du montant des travaux

**conditions spécifiques dans certains secteurs de Marseille : sur ce périmètre, l'aide est de 50%*

ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS LOCAUX OU NATIONAUX

Cumul possible avec les aides de l'Anah, Cumul possible avec l'éco-PTZ

PLAFOND DE SUBVENTION

Limité à 3 000€

**conditions spécifiques dans certains secteurs de Marseille : sur ce périmètre, l'aide est plafonnée à 6 000€*



OBJECTIF7

*"L'accès de tous à des services énergétiques fiables,
durables et modernes, à un coût abordable."*



+33 6 89 28 21 09
+33 7 61 34 61 30



objectif7@objectif7.fr



80 rue Charles Duchesne
13 290 Aix- en Provence

